

Demande déposée le 03/12/2025

N° DP 063 214 25 00137

Par :	PHOTO ECOLOGIE
Demeurant à :	16 AVENUE DE VALQUIOU 93290 TREMBLAY EN FRANCE
Sur un terrain sis à :	51 Rue de Longues 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Cadastré :	214 ZD 643
Nature des travaux :	Panneaux photovoltaïques

**Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE**

Vu la déclaration préalable présentée le 03/12/2025 par PHOTO ECOLOGIE, représenté(e) par Monsieur RAHMOUNI HOSSEM.

Vu l'objet de la déclaration :

- pour Panneaux photovoltaïques ;
- sur un terrain situé 51 Rue de Longues à LES MARTRES DE VEYRE ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021 et notamment le règlement de la zone Ug,

Vu l'affichage en mairie, le 08/12/2025 de l'avis de dépôt du présent dossier,

**ARRETE**

**Article 1** : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de **NON OPPOSITION**.

A LES MARTRES DE VEYRE, le

10/12/2025

Le Maire  
*par délégation*  
*[Signature]*  
L'Adjoint au Maire,  
Catherine PHAM



**NOTA BENE** : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – Cerfa 13408 téléchargeable sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))